



PROJECT MUSE®

4. Évaluation monétaire

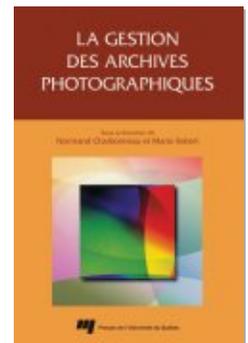
Published by

Charbonneau, Normand and Mario Robert.

La gestion des archives photographiques.

Presses de l'Université du Québec, 2001.

Project MUSE. <https://dx.doi.org/10.1353/book15424>.



➔ For additional information about this book

<https://muse.jhu.edu/book/15424>

Évaluation monétaire

Marcel Caya

Professeur à l'Université du Québec à Montréal



Au lendemain de l'écrasement du Concorde à Gonesse en juillet 2000, deux touristes hongrois vendent un cliché du supersonique en flammes à l'agence de presse Reuters pour une somme équivalente, selon certains, à environ 600 \$; pour une photographie semblable, un homme d'affaires japonais aurait obtenu plus de 32 000 \$, selon le même article de journal¹; d'autres estimaient qu'un tel cliché valait plus de 120 000 \$², même plusieurs jours après l'accident. Presque un mois plus tard, au cours d'un encan tenu lors des Internationaux de tennis féminin de Montréal, un fan de tennis paie 750 \$ pour une photographie autographiée d'Anna Kournikova³. Ces exemples d'achat de photographies, et beaucoup d'autres, font quelquefois la manchette des journaux. Les sommes en jeu paraissent élevées, elles frappent l'imagination et peuvent ainsi laisser une impression erronée des profits engendrés par le commerce de la photographie.

En réalité, ces titres attestent plutôt du grand intérêt que suscite la photographie comme instrument de communication et de diffusion ou parfois comme objet de mémoire. Sans être des exemples typiques

-
1. «La vidéaste amateur touche 50 000 \$ pour le film de l'accident», *La Presse*, 29 juillet 2000, p. A-5.
 2. Raphaël Garrigos, «Un anonyme prend la photo qui a fait toutes les unes», *Libération*, 27 juillet 2000; selon l'édition électronique du journal *Le Monde*, *Paris-Match* aurait payé environ 56 000 \$ (280 000 francs) pour l'exclusivité des magazines en France. Tout en refusant de confirmer le montant, l'agence Reuters déclarait avoir payé «un prix suffisant pour eux, et acceptable pour nous».
 3. «Combien pour une photo d'Anna?», *La Presse*, 20 août 2000, p. 1-2.

d'achats de documents photographiques contemporains, ils confirment indirectement l'existence d'un marché actuel actif qui se définit, comme tout marché, à partir des besoins et des ressources de ses acteurs. Est-ce dire que toute photographie autographiée d'une personnalité sportive connue à l'échelle internationale devrait valoir le prix payé au lendemain du tournoi de Montréal d'août 2000? Le prix payé pour la première photographie connue du Concorde en flammes serait-il aussi élevé si une dizaine de clichés avaient été offerts en même temps? Serait-il le même plusieurs mois, voire quelques années, après les événements qu'ils illustrent, en dehors du contexte qui en expliquait l'importance et la signification?

En mars 1987, au terme d'une longue négociation, les Archives nationales du Canada acquéraient le fonds Yousuf Karsh pour la somme de 3,5 millions de dollars canadiens⁴. L'acquisition d'une partie des œuvres de ce photographe canadien de renommée internationale est-elle du même ordre que l'achat de photographies du Concorde en détresse ou d'une vedette sportive? Assurément, si l'on ne s'arrête qu'au montant élevé des transactions; certes non, si l'on compare la nature et la signification des photographies mises en cause. Le fonds Yousuf Karsh comprend non pas une seule pièce, mais un ensemble considérable – quasi incomparable – de documents photographiques⁵. Vendu directement à l'institution, le fonds a été cédé dans son ensemble

4. «Karsh Gives Collection to Archives», *The Ottawa Citizen*, 3 avril 1987, p. A-4.

5. La valeur du fonds Karsh est souvent évoquée à titre d'exemple du prix à atteindre dans l'évaluation de fonds d'archives photographiques; il faudrait toujours se rappeler qu'à cette valeur exceptionnelle correspond un fonds unique comprenant de grandes quantités de documents de haute qualité. Dans un chapitre qu'elle consacre à l'analyse de ce fonds, Lilly Koltun en fournit surtout un aperçu qualitatif tout en le replaçant dans son contexte historique. Voir Lilly Koltun, «La Collection Karsh» dans James Borcoman *et al.*, *Karsh: L'art du portrait*, Ottawa, Musée des beaux-arts du Canada (produit en collaboration avec les Archives nationales du Canada), 1989, p. 141-152. Le fonds Yousuf Karsh acquis par les Archives nationales du Canada en 1987 contient – les dimensions sont exprimées en pouces – environ 250 000 négatifs sur pellicule 4 × 5 et 8 × 10, 2 000 négatifs sur verre 4 × 5 et 8 × 10, 150 000 tirages d'essai (rouges), plus de 15 800 tirages argentiques de 8 × 10 à 16 × 20 de qualité archivistique, 500 tirages originaux (réalisés par Karsh lui-même) de 16 × 20 ou plus, 10 050 épreuves à la gélatine argentique de haute qualité, 7 000 diapositives 4 × 5 et 10 000 8 × 10, etc. Nous sommes reconnaissant à Jill Delaney, responsable des acquisitions et de la recherche photographiques aux Archives nationales du Canada, de nous avoir fourni cet aperçu quantitatif. Bien que le terme «collection» soit utilisé dans la publication *Karsh: L'art du portrait*, nous croyons plus juste l'appellation de «fonds» fournie par Jill Delaney.

par son créateur au terme d'une négociation, sans qu'il ne soit offert à des tiers, en tout ou en partie. À plusieurs égards, même s'il témoigne d'une transaction monétaire considérable, l'exemple du fonds Karsh se situe carrément à l'opposé de celui d'un cliché d'actualité ou de la photographie autographiée d'une vedette sportive : il n'a pas été acheté pour être exploité commercialement ou pour s'ajouter à une collection privée. Il a plutôt été cédé comme fonds d'archives, pour fournir à des chercheurs de divers domaines des documents originaux témoignant de l'ensemble d'une carrière illustre et représentative d'une occupation, d'une époque et d'un art. Il a été acquis par une institution vouée à la conservation et à la communication d'archives de tous supports et illustrant les multiples facettes de l'expérience canadienne, y compris l'œuvre d'un artiste de réputation internationale comme Karsh.

Doit-on utiliser les exemples du marché actuel comme seule base de calcul de la valeur monétaire d'un fonds d'archives photographiques comme le fonds Yousuf Karsh ou de photographies historiques, comme celles que l'on retrouve régulièrement dans d'autres fonds d'archives? À côté des ventes à l'enchère occasionnelles et des grilles de tarifs habituellement consentis par les agences de presse pour des clichés d'actualité, comment déterminer la juste valeur marchande de fonds d'archives photographiques qui ne sont soumis à aucune négociation permettant de trouver un équilibre entre un prix demandé et le montant offert? Quels parallèles tracer entre ces deux types de situation? Des transactions conclues à chaud, sous la pression de l'enchère ou de l'heure (peut-être de la minute) de tombée pour des médias imprimés et électroniques, fournissent-elles une base de comparaison suffisante? Un archiviste dont l'institution acquiert des fonds photographiques ou des fonds d'archives comprenant des photographies devra toujours se poser ces questions en tentant de trouver une base juste de compensation financière aux donateurs de nouveaux fonds d'archives.

Toutes ces questions demeurent au cœur de la pratique de l'évaluation monétaire. Quel que soit le contexte particulier ou le type de transaction résultant en un transfert de propriété, il est nécessaire à tout acquéreur d'estimer à l'avance le prix probable que coûtera le bien convoité et à tout vendeur de prédire avec réalisme la somme qu'il sera possible d'obtenir en cédant un bien. À la source de tout échange (bien matériel ou service contre somme d'argent) se retrouve cette zone d'incertitude sur la valeur d'un bien qui ne se précise qu'au terme d'une négociation où les désirs de l'un se confrontent avec les attentes de l'autre. Le marché reste ce lieu, souvent virtuel, où les

convoitises du nombre plus ou moins important d'acheteurs se mesurent aux exigences du nombre plus ou moins restreint de détenteurs disposés à vendre. Définie simplement, l'évaluation monétaire est donc la détermination de la « juste valeur marchande » d'un bien⁶. Quoiqu'il existe plusieurs définitions de l'expression « juste valeur marchande », celle qu'utilise la Commission d'examen des exportations des biens culturels du Canada reste la plus explicite : « **le prix le plus élevé**, qu'il serait raisonnable d'attendre d'un bien vendu par son propriétaire suivant la méthode habituellement applicable pour un tel bien et suivant le cours normal des affaires sur un marché qui n'est pas soumis à des tensions indues et qui est constitué d'acheteurs et de vendeurs consentants, indépendants les uns des autres et contractant sans contraintes⁷ ».

À première vue, la clarté de cette définition semble régler tous les problèmes. Pour effectuer une évaluation monétaire, il suffit de simuler la négociation d'un bien équivalent à celui qui nous est offert en examinant quelques transactions récentes ou en analysant les écarts entre les prix demandés et offerts sur le marché actuel. Ainsi, pour se faire une idée de la valeur d'une pièce, d'une série ou d'un fonds d'archives, on les compare avec les prix suggérés, demandés, offerts ou payés dans des transactions récentes. Le principal problème de cette solution reste celui de prendre connaissance de ces précédents pour mieux connaître le marché et de reconnaître les segments pertinents à notre recherche.

6. Tout en reconnaissant que la formule « juste valeur marchande » reste une traduction discutable de l'expression anglaise *fair market value*, nous continuons de l'utiliser, même si le terme « valeur marchande » a une signification équivalente. Au fil des ans, cette tournure est devenue une expression consacrée utilisée dans les lois fiscales du pays avec une connotation légale précise.

7. Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, *Politiques et directives de la Commission d'examen concernant les demandes d'attestation d'archives audiovisuelles et connexes*, Ottawa, la Commission, 2000, p. 11. La définition, de fait, renvoie à un jugement prononcé par un juge américain et confirmé par la Cour d'appel. Le fascicule de Revenu Canada sur la question offre une définition équivalente : « le prix le plus élevé qu'un bien rapporterait sur le marché libre, dans une transaction entre un vendeur et un acheteur agissant en toute liberté qui seraient indépendants l'un de l'autre et qui agiraient en toute connaissance de cause ». Voir Agence des douanes et du revenu du Canada, *Les dons et l'impôt*, Ottawa, l'Agence (série sur les renseignements pour les particuliers au sujet de l'impôt, n° P113f), 1999, p. 13.

1. LE MARCHÉ ACTUEL

Tout en restant accessible à un large public, la photographie historique a toujours suscité l'intérêt de collectionneurs professionnels et d'institutions vouées à la conservation du patrimoine documentaire. Médium d'exposition et d'illustration puissant, elle transmet et exprime des réalités, des atmosphères, des visions artistiques et des souvenirs; elle captive aussi bien l'œil et les sens de l'expert que ceux du commun des mortels. Jadis réservée à une élite capable de payer les prix exigés et qui en avait fait un symbole de réussite sociale, elle s'est rapidement démocratisée grâce à des progrès technologiques constants dans ses modes de production et de reproduction. En plus d'offrir des images du passé, sa présence dans de nombreux fonds d'archives autant que son accumulation dans des fonds d'archives de photographes professionnels témoignent de la rapide transformation de son rôle probatoire et sociétal en tant que support documentaire.

La photographie intéresse aujourd'hui un large public d'amateurs qui deviennent autant d'artisans de la pellicule dans un monde où l'on peut aisément acquérir un appareil de prise de vue efficace, facile à utiliser et peu onéreux. Bien que contribuant à populariser le document photographique, ce phénomène ne concerne vraiment que l'industrie de la création d'images fixes du présent et reste généralement en marge d'un autre segment distinct du marché, celui-là, axé exclusivement sur le document photographique. Animé par des individus, amateurs ou professionnels, collectionneurs ou simplement intéressés par un sujet particulier, ce marché est aussi habité et stimulé par des organismes de tout ordre, journaux quotidiens, services de documentation et institutions gardiennes du patrimoine documentaire. Se définissant par une multitude d'intérêts et de besoins, l'actualité, l'art, le patrimoine et la documentation historique, ces segments principaux du marché deviennent autant de milieux où des documents s'échangent selon les intérêts, les critères de sélection et les ressources financières de leurs acteurs⁸.

8. Est-il besoin de préciser que ces marchés ne sont pas exclusifs? Ainsi, des acteurs du marché de l'actualité seront, à l'occasion, intéressés par celui de la documentation historique ou du patrimoine. Un fonds d'archives photographiques comme celui de Yousuf Karsh intéresse autant les amateurs d'art, comme l'avait compris le Musée des beaux-arts du Canada qui s'était associé aux Archives nationales du Canada pour monter une exposition itinérante sur l'œuvre de Karsh. Des ensembles comme le fonds Notman du Musée McCord d'histoire canadienne et le fonds Livernois des Archives nationales du Québec à Québec intéressent autant les institutions muséales que les centres de documentation et les amateurs de photographies historiques.

Les lieux, physiques comme virtuels, où se vendent des photographies d'actualité comme celle de l'accident du Concorde ou même l'épreuve autographiée de la joueuse de tennis Anna Kournikova réagissent très différemment de ceux où s'inscrivent les institutions gardiennes du patrimoine documentaire ou l'amateur de photographies de valeur historique. La rareté joue certes un rôle prédominant comme dans tout marché ; mais les facteurs reliés aux besoins d'une actualité immédiate en mal d'illustrations pèsent beaucoup sur les décisions d'acheter et sur les prix payés. Puisque les documents photographiques sont devenus aussi faciles à reproduire, la valeur d'une photographie reste principalement dépendante des droits d'utilisation qui lui sont rattachés ; même s'ils sont intangibles et n'entraînent aucun coût supplémentaire de la part du producteur, ils fluctuent le plus souvent soit selon le tirage de la publication imprimée dans laquelle on désire en faire usage, soit selon la durée, le moment et l'aire d'utilisation pour les médias électroniques⁹. Les propriétaires de galeries d'art et les conservateurs des musées s'intéressant à la photographie contemporaine apprécieront plus volontiers les œuvres affichant une originalité remarquable ou présentant des qualités artistiques ; ils visent surtout à capter l'attention d'une clientèle compétente et sévère réagissant, la plupart du temps, selon les canons éphémères de l'art contemporain.

Beaucoup plus attirés par les tirages de Yousuf Karsh ou des clichés d'événements anciens, les marchés du patrimoine et de la documentation historique évoluent dans la longue durée, recherchant des pièces et des ensembles significatifs, rares et durables. C'est plutôt dans ce dernier segment que l'on retrouvera les acteurs du marché de la photographie historique, qu'elle soit récente ou ancienne. Le collectionneur de photographies anciennes est attiré par le document en tant qu'objet de collection ; il distinguera facilement les daguerréotypes authentiques introuvables des ferrotypes tout aussi authentiques, mais plus communs ; il préférera les rares épreuves subsistantes de certains photographes aux reproductions commerciales, même celles

9. Dans la plupart des pays occidentaux, de nombreuses entreprises offrent des banques d'images dont l'utilisation est permise selon des tarifs variant avec l'importance de l'audience. Les mieux connues sont celles de l'Office national du film du Canada (<http://www.onf.ca/F/4/6>) et de l'Institut de recherche Getty (<http://luna.getty.edu/>) et d'entreprises qui fonctionnent sur Internet comme Corbis (<http://www.corbis.com>), PhotoDisc (<http://www.photodisc.com>), Eyewire (<http://www.eyewire.com/>), Image Bank (<http://www.imagebank.com/en-us/tib/home.asp>) et Tony Stone Image Bank (<http://www.tonystone.com>). Ces pages ont été consultées le 2 mars 2001.

de studios prestigieux. L'amateur, féru d'histoire ou dilettante, s'intéresse avant tout aux sujets révélés par le document photographique, aux caractéristiques des divers éléments exposés et aux contextes des clichés ; il recherche plutôt des épreuves ou même des reproductions présentant des images originales permettant de documenter un sujet, illustrant une facette méconnue du passé et, surtout, ajoutant à nos connaissances historiques sur un lieu, un bâtiment, une activité, un événement et même une personnalité ; il attachera certes plus de valeur à un tirage original, mais beaucoup plus à la signification du contenu ou à la notoriété et à l'importance de son photographe.

Pour le simple amateur comme pour l'institution, les possibilités sont multiples pour acquérir des documents originaux, que l'on s'intéresse à des documents sur des objets particuliers ou à l'un ou l'autre des supports utilisés depuis la création des premiers documents photographiques au milieu du XIX^e siècle, que l'on recherche de simples pièces pour ajouter à sa collection ou des ensembles plus considérables, voire des séries ou des fonds complets, portant sur un objet unique, sur une période déterminée ou sur l'œuvre d'un photographe. Pour le professionnel ou l'amateur s'intéressant à des sujets particuliers de pertinence contemporaine, la première et la meilleure source reste le studio du photographe auteur du cliché recherché, lorsqu'il existe encore ; contre une rémunération variant selon la notoriété de l'auteur, l'acquéreur obtiendra une épreuve photographique authentifiée et de qualité ainsi qu'une certification de son droit d'utilisation aux fins recherchées.

Mais trouver et se procurer de façon aussi simple des documents photographiques recherchés est exceptionnel ; rares sont les studios qui ont survécu plus d'une génération à la cessation des activités de leur fondateur ou au déménagement dans de nouveaux locaux¹⁰. La recherche et la constitution d'une collection, pour être plus laborieuses, n'en deviennent que plus intéressantes. Pour obtenir les clichés convoités, ceux qui s'intéressent à la photographie ancienne ou historique peuvent compter sur un marché secondaire dynamique et facile à découvrir. Outre les libraires anciens et certains marchands d'art qui accumulent des inventaires de ce type de document et qui en offrent régulièrement dans leurs catalogues, le particulier peut facilement

10. Mentionnons aussi les purges périodiques, justifiées par un déménagement imminent ou tout autre événement. Au début des années 1980, par exemple, une spéculation sauvage sur le cours de l'argent avait provoqué une flambée des prix de ce métal précieux et incité de nombreux photographes à laisser détruire leur inventaire de négatifs afin d'en récupérer les halogénures d'argent.

mener sa chasse aux trésors en visitant les nombreuses boutiques spécialisées offrant des documents anciens et même les antiquaires qui, parfois, conservent quelques lots d'archives. Le collectionneur à la recherche de types spécifiques de photographies obtiendra volontiers l'aide de ces spécialistes¹¹ pour connaître d'autres détenteurs possibles. L'amateur de caractère plus flâneur éprouvera plus de plaisir à sillonner les rues de son quartier ou de sa ville, partout où se tiennent des « ventes de garage », des marchés aux puces ou des foires commerciales. Dans des grandes capitales comme Paris et Amsterdam, des marchands ambulants plantent fréquemment leur kiosque ou leur tente dans les marchés publics des divers quartiers selon un horaire régulier ; à Montréal, on doit compter sur certaines manifestations spéciales comme le Salon du livre ancien ou les Bouquinistes du Saint-Laurent¹².

La mondialisation et l'accès grandissant à l'Internet étendent le marché de la photographie le rendant véritablement accessible à tous les collectionneurs de la planète, professionnels ou amateurs, qu'ils s'intéressent au Loch Ness ou à un village du Québec, aux sports d'hiver ou aux Olympiques, à une personnalité du monde artistique ou à des images insolites. Les marchands de livres et de documents anciens ont désormais remplacé leur téléphone, leur télécopieur et leur télécopieur par le courrier électronique pour rejoindre leurs correspondants plus facilement et plus rapidement. De façon croissante, ils troquent la publication occasionnelle de catalogues contre la diffusion permanente de leur inventaire sur un site Internet permettant de transiger automatiquement à toute heure du jour ou de la nuit. Phénomène encore plus intéressant pour le particulier, le nec plus ultra du marché aux puces a fait son nid sur Internet pour participer à la foire globale ; la toile rejoint ainsi une couche encore plus étendue d'intéressés et de simples curieux. Sur des pages spécialement conçues pour le commerce électronique, des sites spécialisés comme eBay ou des sites associés à des portails bien connus comme Yahoo,

11. Au Québec, la plupart d'entre eux sont même regroupés dans la Confrérie de la librairie ancienne du Québec.

12. Organisé par la Confrérie de la librairie ancienne du Québec, le Salon du livre ancien de Montréal se tient régulièrement en septembre. Sur le modèle des kiosques de la rive gauche de la Seine, les Bouquinistes du Saint-Laurent permettent depuis 1991 à des marchands et des maisons d'édition d'offrir une diversité de livres et d'illustrations pendant une période d'environ trois semaines dans les aires touristiques du Vieux-Port de Montréal ; des manifestations semblables sont aussi organisées dans diverses régions du Québec de temps à autre.

Altavista, Lycos et Netscape¹³ servent d'intermédiaires à de gigantesques ventes à l'enchère informatisées ; les documents y sont offerts avec des descriptions bien détaillées et, le plus souvent, une photographie électronique de la pièce offerte en vente.

La multiplication des accès à un vaste marché pour le document photographique permet certes à un large public de vérifier plus directement l'état du marché, de mieux connaître ce qui est offert et d'obtenir plus facilement des renseignements sur les transactions les plus notoires. Bien que les agences de presse et les organismes de protection du droit d'auteur utilisent des grilles de prix fixes pour les documents photographiques habituels, les fluctuations constantes autant que la diversité des accès et des sources d'approvisionnement des divers segments de ces marchés interdisent de créer des échelles de valeurs comparables pour le document original ou plus ancien. Ainsi, le néophyte intéressé par l'archive photographique ne dispose vraiment d'aucun instrument fiable lui permettant de déterminer le prix d'un cliché d'après certaines particularités comme la dimension, le type de photographie, ou même la notoriété du sujet. Il doit acquérir de telles connaissances par la consultation des instruments habituels du marché, tels les catalogues de marchands de documents anciens et de sociétés de ventes à l'enchère comme Drouot, Sotheby's et Christies¹⁴, les sites Internet de ces marchands ou ceux qui organisent des ventes à l'enchère sur Internet et, surtout, des visites régulières aux lieux où les marchands tiennent boutique. Il doit surtout développer cette habileté, voire cet art, de découvrir les caractéristiques particulières d'un document qui, comparées à celles d'autres ayant fait l'objet de transactions, lui permettront de déterminer une valeur raisonnable.

2. LES BESOINS D'ÉVALUATION MONÉTAIRE

Tout comme le marché de la collection du document photographique, l'évaluation monétaire n'est pas spécifique au domaine archivistique ou patrimonial, mais s'insère plutôt dans le plus large contexte des réalités et des politiques fiscales et culturelles de nos administrations publiques. D'une part, les régimes fiscaux fédéral et provinciaux

13. Le logiciel *Copernic* (de conception québécoise) offre, sous le titre *Copernic Shopper*, le même service de recherche utilisant tous les moteurs de recherche disponibles.

14. Au Québec, quelques maisons, comme l'Hôtel des encans et la société Empire, offrent parfois des documents intéressants.

permettent de traiter les donations de biens matériels à des institutions publiques comme des dons en nature ; d'autre part, les politiques culturelles du gouvernement fédéral canadien offrent des bénéfices intéressants pour inciter le contribuable à faire des dons ou à vendre des biens culturels à des organismes canadiens dûment accrédités : ainsi, en donnant ou en vendant un fonds d'archives photographiques jugé « d'intérêt exceptionnel » ou « d'importance nationale » à une telle institution, un contribuable peut obtenir une exemption de l'impôt sur les gains en capital et, dans le cas d'un don, un crédit d'impôt.

L'émission d'un reçu à des fins fiscales pour un don et l'achat de documents d'archives par des établissements publics demeurent les principales circonstances pour lesquelles il est nécessaire de préparer une évaluation monétaire. Peu d'institutions du patrimoine disposent d'un budget d'acquisition pour des documents d'archives ; celui dont dispose un petit nombre d'institutions d'archives est rarement suffisant pour permettre l'achat de tous les fonds et collections intéressants. Aussi, les services d'archives conservant des fonds d'archives demandent souvent aux détenteurs des documents qu'ils désirent acquérir de les céder sous forme de don. Souvent très satisfaits, et certainement flattés, de voir une institution d'importance nationale, régionale ou même locale accepter de conserver à perpétuité les témoignages qui documentent leur rôle historique, leurs actions et leur œuvre, la plupart des détenteurs d'archives privées acceptent volontiers de s'en départir gracieusement, avec pour seule reconnaissance tangible la promesse d'un reçu fiscal équivalent à la valeur monétaire du fonds. La pauvreté des ressources de la plupart des institutions gardiennes du patrimoine documentaire est partiellement compensée de cette façon par les politiques fiscales qui, au surplus, permettent à un plus grand nombre d'institutions d'offrir des conditions équivalentes à tous ceux qui leur confient des fonds d'archives.

Les régimes fiscaux et juridiques du Canada et des États-Unis créent une multitude d'autres situations pour lesquelles il est nécessaire d'estimer la valeur monétaire d'un bien. Steve Johnson, un évaluateur expert de documents audiovisuels des États-Unis, énumère 18 circonstances principales où il peut être appelé à intervenir¹⁵. Outre les situations touchant l'assurance, la plupart de ces possibilités

15. Primes et réclamations d'assurances, dons de charité, vente et achat, dommages et pertes matérielles, fraude, appui dans des causes judiciaires, preuve, préparation d'étude de cas, inspection, recherche, succession, impôts sur un don, divorce, distribution équitable, évaluation judiciaire, témoignage d'expert, authentification et identification. Voir son site Internet à <http://www.mediavalue.com> (page consultée le 2 mars 2001).

relèvent des domaines judiciaire et fiscal et touchent tout autant une grande diversité de biens matériels achetés, donnés, échangés, convoités, reçus, saisis ou conservés que des services rendus.

Dans tous les cas, l'évaluation monétaire doit être préparée par des experts « qui, comme l'indique la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, se livrent à l'achat et à la vente du type d'objets à évaluer, ou qui possèdent les compétences professionnelles nécessaires à l'évaluation de ces objets¹⁶ ». Choisis par le propriétaire des documents ou par le service d'archives, ces évaluateurs prépareront un rapport d'évaluation monétaire décrivant, au moins sommairement, les documents donnés ou vendus et justifiant les valeurs qu'ils leur attribuent. Fondées, en grande partie, sur les prix pratiqués dans le marché correspondant à la nature des documents acquis, l'évaluation et son explication doivent surtout tenir compte de tous les facteurs qui, dans un marché conventionnel, influeraient sur les prix consentis pour des fonds ou collections équivalents.

Devant la difficulté de trouver des experts capables de produire des évaluations monétaires acceptables pour les administrations fiscales, un groupe d'historiens et d'archivistes ont fondé le Conseil national d'évaluation des archives (CNEA) en 1974¹⁷; il s'agissait de mettre sur pied un mécanisme conjuguant à la fois des connaissances suffisantes des marchés et une appréciation des usages futurs des documents d'archives. Organisme indépendant à but non lucratif, le CNEA peut offrir aux institutions acquérant des fonds d'archives un service d'évaluation monétaire à des coûts raisonnables.

Le fonctionnement du Conseil national d'évaluation des archives est entièrement axé sur sa mission de service aux institutions. À partir d'une structure répartie en six régions¹⁸ dirigées chacune par un directeur et un directeur adjoint, le Conseil est en mesure de créer sur

16. Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, *Demandes d'attestation de biens culturels aux fins de l'impôt sur le revenu. Renseignements et procédures*, Ottawa, la Commission, 1996, p. 24. Des renseignements courants sur les échéances des demandes de certification ainsi que la plupart des publications sont disponibles sur leur site Internet à l'adresse http://www.pch.gc.ca/arts/library/mcp/certif_f.htm (page consultée le 2 mars 2001).

17. Un comité d'évaluation des documents de la Société historique du Canada avait déjà réalisé quelques évaluations de fonds d'archives depuis 1971. Le Conseil national d'évaluation des archives est incorporé depuis 1983.

18. L'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies (incluant le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest), la Colombie-Britannique (incluant le Yukon) et la Capitale nationale.

4. Sur la base de cette évaluation, l'institution (ou l'organisme parrain) émet un reçu fiscal équivalant à un montant ne dépassant pas celui indiqué dans le rapport.

Si l'importance ou le statut du don le permet et si l'institution est admissible, elle peut formuler une demande d'attestation d'un bien culturel auprès de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels¹⁹. Composé de 10 membres provenant surtout des milieux du patrimoine ou des musées d'art et du monde du commerce ou des collectionneurs d'art, d'antiquité ou de patrimoine en général²⁰, ce groupe d'experts désigne les établissements et les administrations publiques habilités à recevoir des dons ou à conclure des ventes de biens culturels attestés; après avoir statué sur « l'intérêt exceptionnel » ou « l'importance nationale » du bien selon les critères énoncés dans ses règles de fonctionnement, il en détermine la « juste valeur marchande » sur la base du ou des rapports d'évaluation soumis par l'institution responsable de la demande d'attestation²¹.

Quelles que soient les circonstances et les conditions d'une acquisition de documents photographiques, l'archiviste a tout avantage à renseigner ses donateurs adéquatement sur les possibilités de faire évaluer les documents qui sont donnés à son institution. Qu'il s'agisse d'un don ou d'une vente de documents de grande valeur monétaire ou non, il doit s'en tenir à des renseignements de nature

19. Créée en 1977, cette commission est un organisme autonome de l'administration fédérale relevant du ministère du Patrimoine et tirant son mandat de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. En plus de la réglementation sur ces questions, la loi comprend des mesures d'incitation fiscale pour favoriser l'acquisition de biens culturels importants par des institutions publiques canadiennes. C'est à ce titre que la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels intervient dans l'attestation de biens culturels.

20. Depuis 1995, la Commission se compose d'un maximum de 10 membres; quatre au plus proviennent des milieux de l'art et du patrimoine culturel et quatre au plus, des milieux commerciaux.

21. Depuis février 1990, la Commission détermine, pour Revenu Canada, la « juste valeur marchande » de tous les dons attestés. Elle le fait généralement pour des biens d'une valeur supérieure à 5 000 \$; pour des dons de moindre valeur, on conseille de vérifier auprès d'un conseiller financier « afin de déterminer si les avantages fiscaux associés aux biens culturels attestés excèdent sensiblement ceux d'un reçu pour don à un organisme de bienfaisance enregistré ». (Information tirée de Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, 1996. *Op. cit.*, p. 8). En plus de permettre un crédit d'impôt correspondant à la « juste valeur marchande » du bien, l'attestation exempte le contribuable de l'impôt sur les gains en capital pour la valeur du bien visé.

factuelle et surtout s'abstenir de supputer des valeurs, même approximatives, avant d'avoir en main un rapport d'évaluation complet. Avant que ne soient complétées les étapes préliminaires à l'évaluation monétaire, particulièrement le traitement préliminaire des documents, il doit surtout s'employer à créer toutes les conditions favorables au travail du ou des évaluateurs. Ainsi, la compilation d'un dossier de présentation et d'analyse du don constitue un document fort utile pour tout dossier d'acquisition; transmis à l'équipe d'évaluateurs, il leur permettra de prendre connaissance de toutes les facettes des documents acquis en leur fournissant toutes les données et observations pertinentes à sa juste appréciation.

3. LE RÔLE DE L'ARCHIVISTE

Que l'on utilise les services d'évaluateurs individuels ou le Conseil national d'évaluation des archives, faire évaluer coûte relativement cher, moins cher certes que l'achat des documents, mais suffisamment cher pour que l'institution et ses archivistes trouvent rentable d'investir temps et ressources dans le travail de préparation antérieur à une évaluation. Il convient donc que les dirigeants des services d'archives et, dans les plus grandes institutions, les comités d'acquisition prévoient du temps et des ressources humaines, matérielles et budgétaires suffisants au traitement préliminaire de toute nouvelle acquisition d'archives privées. En dépendent, non seulement les relations à court terme avec les donateurs, mais surtout la réputation du service ou de l'institution qui accepte les dons.

La clé du succès (et de l'économie) dans tout projet d'évaluation demeure le traitement préliminaire et la préparation des documents du don en vue de leur examen par des évaluateurs. Un fonds ou une collection d'archives ressemble à maints égards à ce diamant que l'expert s'emploie à polir pour en faire ressortir toutes les qualités; il ne peut y ajouter quoi que ce soit pour en accroître la valeur; il ne peut que découvrir et mettre en valeur ce qui existe déjà. À ce titre, le principal rôle de l'archiviste dans l'évaluation monétaire d'un fonds ou d'une collection consiste à traiter le fonds le plus complètement possible en dépit des courts délais qui lui sont trop souvent impartis. Lorsque la complexité ou l'importance matérielle d'un don ne permet pas d'achever toutes les étapes du traitement, il faut à tout le moins s'assurer de compléter un tri préliminaire ainsi qu'un classement et une description sommaires des documents acquis. Avec l'aide du donateur, si possible, on doit élaguer tous les éléments

inutiles sans valeur archivistique et créer un dossier d'acquisition bien documenté particulièrement sur les contextes et les contenus des documents. Un classement physique, même grossier, permet de désigner plus clairement les sous-ensembles qui constituent un fonds ou une collection ; il facilite et accélère la compréhension et l'appréciation de l'ensemble.

Le traitement, au moins préliminaire, des documents fournira les bases nécessaires à la rédaction d'un rapport de présentation de l'ensemble à évaluer et fournira surtout les données essentielles de l'évaluation archivistique déjà complétée. Ce rapport d'analyse, que les meilleures institutions produisent avec soin, mais qu'encore trop d'institutions omettent ou négligent de rédiger, constitue un outil de

Composition du rapport d'analyse préparé par l'archiviste en vue de l'évaluation monétaire

Présentation de l'acquisition (description sommaire du don)

- Titre propre (fournir le nom du [ou des] donateur en incluant des données supplémentaires sommaires sur autres fonds)
- Bref aperçu contextuel (administratif ou biographique)
- Quantité et dates extrêmes de l'ensemble des documents
 - Titre et description sommaire des principales séries et sous-séries, avec dates inclusives et quantités
 - Dénombrement des pièces de chaque type (formats anciens, négatifs, épreuves de divers formats, diapositives, fichiers numériques, etc.)
 - Dénombrement des sujets (portraits, actualités, industriel et commercial, artistique, voyages, etc.)
 - Quantités par périodes chronologiques

Analyse de l'acquisition

- Description du contexte historique (élaboration de l'aperçu contextuel fourni plus haut)
- Description plus détaillée de chacune des composantes
 - Intégralité (si l'acquisition ne comprend pas un fonds complet, on présente un aperçu des versements précédents ou à venir ou des segments manquants)
 - Intérêt et pertinence pour la recherche ou l'illustration
 - Originalité ou rareté du support ou de l'information
 - Complémentarité avec d'autres ressources archivistiques ou documentaires
 - Désignation des éléments les plus précieux ou les plus intéressants des divers points de vue (historique, esthétique, autres)
- Signification, importance et utilisation potentielle du don

Instruments de recherche

- Liste des instruments de recherche disponibles (y compris ceux qu'aurait compilés un photographe professionnel)
- Inventaire ou répertoire préliminaire (à annexer, si disponible)

plus en plus nécessaire à toute évaluation monétaire²². Une analyse, même sommaire, de l'acquisition présentera tous les faits pertinents qui peuvent aider les évaluateurs à se familiariser rapidement avec un ensemble de documents ; il ne suffit pas d'additionner le nombre de documents sans faire de distinctions entre les principaux genres. Dans un dossier préparé par l'archiviste, le rapport, associé à l'instrument de recherche et aux données de base relatives à l'entente d'acquisition, comprendra les données suivantes.

4. L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION MONÉTAIRE

L'évaluation monétaire d'une acquisition d'archives s'appuie sur l'analyse des pièces et la comparaison de leur nature, signification et possibilités d'utilisation avec des ensembles semblables pour lesquels des valeurs sont connues. En raison des coûts et des délais, un évaluateur ne peut pas toujours examiner chacune des pièces d'un fonds volumineux ; il doit être en mesure tout de même d'inspecter l'ensemble du don pour en saisir la nature et en apprécier toutes les particularités. Son examen doit lui permettre de vérifier la précision de l'instrument de recherche, d'explorer plus avant certaines séries pour en comprendre le sens et la valeur et, finalement, de poser un jugement sur la condition matérielle de l'ensemble. L'évaluateur de documents d'archives doit analyser et comparer afin de fonder son appréciation sur les documents qu'il a vus dans leur contexte ; il ne peut spéculer sur la valeur d'un ensemble de documents à partir de la seule consultation d'un instrument de recherche, de l'examen de quelques pièces ou de reproductions d'originaux.

Le travail d'examen se fait donc plus facilement et plus rapidement lorsque les boîtes contenant les documents ou, pour de plus petites quantités, les documents eux-mêmes peuvent être étalés sur des tables solides dans une aire de travail discrète et assez spacieuse. Lorsque nécessaire, l'institution doit aussi fournir les appareils

22. Depuis juin 2000, la Commission exige que toute évaluation monétaire d'archives audiovisuelles soit précédée d'une évaluation archivistique formelle et que le rapport de cette évaluation archivistique soit communiqué à l'évaluateur avec l'instrument de recherche et le contrat ou l'accord de donation. Lire : Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (2000). *Op. cit.* Ainsi, ce rapport de pré-évaluation, qui était jusqu'ici produit sur une base volontaire, devient pratiquement obligatoire pour toute évaluation touchant les archives audiovisuelles.

appropriés, projecteur ou visionneuse, pour permettre aux évaluateurs de visionner toutes les pièces désirées. Faut-il ajouter qu'il est absolument nécessaire de transmettre suffisamment à l'avance toute l'information pertinente, particulièrement le rapport d'analyse, pour que les évaluateurs en prennent connaissance et amorcent les recherches nécessaires avant leur visite à l'institution ?

L'importance des documents photographiques varie certes selon le support²³, mais surtout selon la nature des contextes qu'ils illustrent ou qu'ils reflètent. Certains fonds offrent une grande quantité de clichés de natures similaires comme des portraits d'individus, des photographies de bâtiments industriels ou des événements de l'actualité (conférences de presse, remises de prix et de trophées sportifs, réceptions, etc.); même s'ils peuvent paraître répétitifs, ils doivent être étudiés avec soin pour en analyser les particularités et les utilisations possibles à une diversité de fins, surtout si les clichés sont identifiés par un index ou un inventaire provenant du studio²⁴. Les négatifs et les tirages de photographes professionnels sont souvent appréciés d'une façon comparable à des fonds textuels d'écrivains ou d'artistes, c'est-à-dire en tenant compte des documents à la fois individuellement, comme pièce, et par regroupements logiques, pour détecter les contextes que crée leur accumulation. Ces mêmes tirages provenant d'un studio renommé sont parfois signés par le photographe principal, indiquant qu'il est l'artisan de leur développement, ce qui leur confère souvent certaines particularités et une valeur supérieure²⁵. À côté des trop nombreuses séries de portraits, les ensembles photographiques constitués à des fins documentaires intéresseront un plus large éventail de chercheurs s'ils contiennent des clichés originaux portant sur des activités, des bâtiments et des personnalités réunis en dossier selon un thème bien identifié. Ces dossiers révéleront souvent

23. La nature des supports anciens attribue à certains documents une valeur liée surtout à leur rareté ; ainsi, les daguerréotypes, plus rares, ont une valeur intrinsèque pour les collectionneurs de supports anciens.

24. À ce titre, il est parfois utile de conserver certains documents de nature financière portant sur la clientèle d'un studio ; ils représentent souvent la seule clé permettant de trouver ou de confirmer l'identité de l'individu photographié.

25. Il faut distinguer la simple identification de la signature originale qui n'est jamais inscrite sur le négatif. À partir d'épreuves signées par un photographe renommé, certains héritiers continuent de produire des tirages, même si l'artiste est décédé depuis longtemps, et de les vendre à fort prix. Cette pratique, qui peut laisser croire à tort qu'il s'agit d'un tirage original, paraîtra frauduleuse puisque le tirage original signé par l'artiste est considéré comme un original par le collectionneur et vaut forcément beaucoup plus que les tirages produits par ses techniciens.

des facettes insoupçonnées des efforts de recherche d'un photographe professionnel et permettront à des chercheurs de mieux apprécier son œuvre.

Les photographies qui font partie de fonds à supports multiples sont généralement évaluées sur une base différente variant selon les rôles qu'elles y tiennent. Les épreuves et les diapositives retrouvées dans des dossiers juridiques ou administratifs, par exemple, restent très importantes pour comprendre le dossier, mais n'ont fréquemment aucune valeur autre que celle déjà attribuée au dossier textuel. D'autres documents, comme ceux d'un cinéaste documentariste montrant des œuvres d'art sacré dans diverses régions du Québec, constituent une source d'information distincte et, par conséquent, seront considérés pratiquement au même titre qu'une collection individuelle. Les albums photographiques familiaux ou l'équivalent (telles les séries d'épreuves ou de négatifs de voyages) sont souvent assimilables à des documents commémoratifs; pour qui n'est pas directement touché par la famille, ils peuvent sembler répétitifs; à moins que leur signification particulière ne soit explicitée, ils sont souvent considérés de grande valeur sentimentale, mais de peu de valeur monétaire. Les documents photographiques faisant partie d'un fonds à supports multiples peuvent ainsi se voir attribuer une valeur monétaire pour une foule de raisons liées à leur contenu spécifique (intérêt historique ou artistique du sujet), à l'identité du photographe, aux circonstances du cliché ou à l'originalité ou l'ancienneté du support. Compte tenu de la diversité de ces possibilités, il est primordial que l'archiviste qui prépare les documents d'une acquisition en vue d'une évaluation monétaire en considère les multiples facettes afin d'en produire une analyse utile à l'évaluateur.

*
**

Contrairement à plusieurs supports d'archives, les photographies se retrouvent de plus en plus facilement dans divers marchés. Accessibles à un large public, elles se présentent dans une diversité de contextes: individuellement, dans des dossiers qu'elles contribuent à mieux faire comprendre, dans des séries complètes et comme principal type de documents dans des fonds de photographes. Créées et conservées pour plusieurs raisons, elles constituent souvent des témoignages significatifs pour la recherche tout en demeurant, pour certaines pièces ou séries, objets de grand intérêt pour le collectionneur. C'est pourquoi elles continueront de poser un défi à tout évaluateur; c'est pourquoi il est essentiel que l'archiviste responsable des acquisitions et du traitement préliminaire des archives privées

apporte un soin généreux à la préparation des documents avant leur évaluation, s'assurant que toute l'information utile est disponible et que le fonds se retrouve dans un ordre et une condition qui permettront d'en identifier toute la richesse.

L'évaluation monétaire apporte un complément utile aux politiques d'acquisition d'une institution ; en leur permettant de compenser leurs donateurs avec équité, elle fournit un argument tangible pour mieux convaincre les détenteurs de documents intéressants de les conserver, d'en prendre soin et de les céder à une institution qui se chargera d'en assurer la préservation et de les mettre en valeur.

